

DEC140430DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Carole LEON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8601, intitulée «Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques», dont la directrice est Madame Francine ACHER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Carole LEON, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole LEON, délégation est donnée à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**(La délégation de signature donnée à Madame Carole LEON et Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, est limitée à 10 000 € H.T pour toutes commandes de fonctionnement d'équipement et missions)**

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2014

La Directrice d'unité  
Francine ACHER